

SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Décompte des heures à payer au moniteur
**Compléter une formule par groupe d'élèves (maximum 20 leçons)
et/ou une formule par moniteur**

Établissement :

Discipline :

Groupe d'élèves no :

Période du au

Formation : MEP diplômé Moniteur J+S Instituteur / Maître généraliste Autre

Nom :

Prénom :

Sexe : F : H :

Adresse :

NPA/Localité :

Nationalité :

Pour les étrangers, type de permis :

No AVS :

Date de naissance :

N° mobile :

IBAN complet :

Nom de la banque / CCP :

Muni de tous les visas requis, ce formulaire est adressé par le responsable SSF, au
Service de l'éducation physique et du sport, **pour le 31 juillet au plus tard.**

	Jour et date de la leçon	Horaire de à	Durée	Effectif du groupe	Laisser en blanc
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

VISA : du moniteur :

du resp. SSF : Date :

Demande de subvention

	Salaire brut total	Fr.
Salaire payé au moniteur	+ charges sociales AVS 5,3% +	
(tarif horaire : Fr.)	AC 1,1% + PC familles 0,06% = 6,46 %	Fr.
	Total	Fr.

Date : **Timbre et visa du boursier :**

Le SEPS se réserve la possibilité d'adapter le décompte ci-dessus aux conditions des directives SSF.